

## A propos des monuments funéraires de Cornillon (Bouches-du-Rhône)

---

Le territoire communal de Cornillon<sup>1</sup> a retenu depuis longtemps l'attention de ceux qui s'intéressent à la préhistoire et à l'antiquité, par l'abondance et la diversité des témoignages relatifs à l'occupation du sol : tant sur l'éperon rocheux dont le village actuel occupe la partie méridionale, que sur les pentes du coteau et dans la vallée même de la Touloubre. L'essentiel de ces découvertes se trouve catalogué dans le fascicule V de la *FORMA ORBIS ROMANI*, dû à F. Benoit<sup>2</sup>.

Tout récemment, nos connaissances sur le passé antique de Cornillon se sont enrichies grâce au dégagement partiel d'un cimetière paléochrétien, à l'automne 1964. P. Lafran, qui a dirigé le chantier de fouilles, en a publié les résultats dans cette Revue<sup>3</sup>. Avant de décrire ce cimetière et de formuler ses observations et conclusions, P. Lafran, à juste titre, a rappelé et voulu compléter les données archéologiques qui permettent d'apprécier l'occupation du sol dans l'Antiquité. Ce rappel, toutefois, semble méconnaître certains points antérieurement bien établis; il risquerait donc, s'il n'y était porté attention et remède, de laisser se perpétuer quelques taches, de détail certes, mais qu'il faut rectifier avant qu'elles ne s'étendent dans les bibliographies et les études qui pourraient s'y référer.

---

1. Canton de Salon, arrondissement d'Aix-en-Provence.

2. *FORMA ORBIS ROMANI*. Carte archéologique de la Gaule romaine, V (1936), carte (partie occidentale) et texte complet du département des Bouches-du-Rhône, par F. BENOIT, p. 98, n°s 302 à 303 A.

3. P. LAFRAN, « La nécropole paléo-chrétienne de Cornillon (B.-du-Rh.) » dans *Provence historique*, t. XV, 1965, fasc. 60-61, p. 112-125, 4 fig.

Elles concernent « l'ensemble archéologique constitué autour du cimetière et de la chapelle Saint-Vincent<sup>4</sup> », plus particulièrement les monuments funéraires qui s'y trouvent.

Trois stèles sont encastrées dans les murs de la chapelle Saint-Vincent : deux servent de pierres d'angle à la jointure des murs méridional et occidental, la troisième est dans le pied-droit de gauche de la porte de la chapelle (fig. 1). Deux de ces stèles, comme le rappelle P. Lafran<sup>5</sup>, présentent des inscriptions apparentes et connues.



Connues, elles le sont non seulement par Gérin-Ricard<sup>6</sup>, que cite P. Lafran, mais aussi, précédemment, par Camille Jullian, qui les avait publiées pour la première fois<sup>7</sup>, les tenant de l'excellent érudit local qu'était Saurel, puis par Hirschfeld, qui les avait recueillies au tome XII du *C.I.L.*<sup>8</sup>. Elles sont d'ailleurs « photographiquement inédites », selon l'heureuse expression de H.-G. Pflaum<sup>9</sup>; c'est pourquoi nous jugeons utile de publier la photographie de chacune (fig. 1 et 2).

L'une des inscriptions apparentes concerne bien un Cornelius, ainsi que le rappelle P. Lafran. On sait l'intérêt qui s'attache à trouver ce gentilice dans la dédicace funéraire ainsi rédigée<sup>10</sup> : *Q(uinto) CORNEL[i]O Q(uinti) L(iberto) PILO/CLE*, « A Quintus Cornelius Philocles, affranchi de Quintus (Cornelius) ». L'attestation du nom Cornelius à Cornillon a été relevée par Gérin-Ricard<sup>11</sup>, par les auteurs des monographies communales dans l'*Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône*<sup>12</sup>, enfin par

4. P. LAFRAN, art. cité, p. 112.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, n. 2. La référence exacte est la suivante : H. de GÉRIN-RICARD, « Notes archéologiques et toponymiques, Cornillon et Confoux (B.-du-Rh.) », dans *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, 1913, 2, p. 280-282.

7. C. JULLIAN, « Deux inscriptions de Cornillon », dans *Bulletin épigraphique*, t. IV, 1884, p. 293-295.

8. *C.I.L.*, XII, 5799, 5800.

9. Mais non « graphiquement » : GÉRIN-RICARD, art. cité, en a donné un dessin, p. 280. JULLIAN, art. cité, a connu les inscriptions par une photographie due à Saurel, non publiée.

10. *C.I.L.*, XII, 5799.

11. H. de GÉRIN-RICARD, art. cité, p. 281.

12. *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*, t. XV (1933), *Monographies communales*, par E. BERGOUNHOX et P. MASSON, p. 359.

Ch. Rostaing<sup>13</sup> et par nous-même<sup>14</sup>. Nous nous proposons de revenir plus longuement sur la question des liens éventuels, sur le site de Cornillon, entre l'épigraphie, la toponymie, l'archéologie funéraire et l'archéologie agraire, dans un prochain article<sup>15</sup>.

En revanche, la seconde inscription visible encadrée dans l'église ne concerne pas une *PEREGRINA MANTO*, comme l'écrit P. Lafran<sup>16</sup>. Les auteurs précédents ont fourni en fait la lecture que l'on peut aisément vérifier sur la pierre : *PEREGRINAE / L(ucii) VAL (erti) MAN / TRONIS F(illa)*, « A Peregrina, fille de Lucius Valerius Mantro ». Nous réservons à l'étude précédemment annoncée l'examen des liens qui pourraient unir, sur le territoire arlésien auquel appartenait Cornillon, les *gentes Cornelia* et *Valeria* : ces liens nous paraissent probables. Disons seulement ici que Mantro est le *cognomen* du père, non de la fille, et que, probablement d'origine indigène, il est peut-être à rapprocher du celtique *manti*, — indiquant une idée de grandeur<sup>17</sup>.



L'inscription recueillie par P. Lafran dans le cimetière même de Cornillon<sup>18</sup> et qu'il présente comme inédite ne l'est pas. Il s'agit, rappelons-le, d'une stèle en pierre de Calissane, terminée par un fronton triangulaire contenant la figuration d'un croissant, surmonté d'une étoile; l'inscription, placée à l'intérieur d'un cadre mouluré dans la partie supérieure de la stèle, est une dédicace funéraire ainsi conçue<sup>19</sup> : *Q(uinto) SERTORIO / Q(uinti) LIB(erto)*

13. Ch. ROSTAING, *Essai sur la toponymie de la Provence, depuis les origines jusqu'aux invasions barbares* (Paris, 1945), p. 427, n. 1.

14. Y. BURNAND, « Epigraphie et anthropotoponymie. Contribution à l'histoire sociale rurale de l'Empire romain », dans *Akte des IV. internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik* (Wien, 1962), 1964, p. 60.

15. *Prouvincia ruralia - II : Les Cornetii arlésiens et Cornillon*, pour paraître ultérieurement dans *Provence historique*.

16. P. LAFRAN, art. cité., p. 112.

17. Pour ce dernier vocable, cf. G. DOTTIN, *La langue gauloise* (1932), p. 269.

18. P. LAFRAN, art. cité, p. 113, avec pl. entre p. 112 et 113. L'inscription est indiquée comme ayant été transportée au Musée du Vieux-Saint-Chamas ; comme il n'y a aucun lien, autre qu'occasionnel, entre Cornillon et Saint-Chamas, elle serait plus à sa place à Cornillon, ce qui permettrait d'éviter plus sûrement toute erreur ultérieure d'attribution.

19. *Ibid.*

*CNIDO/FIDVS L(ibertus)*, « A Quintus Sertorius Cnidus, affranchi de Quintus (Sertorius), Fidus, affranchi ». Or cette dédicace a déjà été publiée par F. Benoit<sup>20</sup>, neuf ans avant de l'être à nouveau par P. Lafran.

C'est à juste titre que l'inventeur, guidé sur ce point par M. le doyen Palanque, développe le *L* de la troisième ligne en *L(ibertus)*. Cette lecture doit être préférée à celle qu'avait avancée F. Benoit en développant *L(ocus ?)*, transformant *FIDVS* en épithète de ce nom commun, supposé désigner l'emplacement réservé à la tombe, et privant ainsi la dédicace du nom du dédicant — interprétation insoutenable, qui doit amener la correction dans le même sens d'un fragment d'inscription découvert sur le territoire de la commune de Saint-Chamas et publié par F. Benoit en même temps que celle de Q. Sertorius<sup>21</sup>.

En revanche, ce type de stèle n'est pas « très rare », comme le croit P. Lafran<sup>22</sup>, et point n'est besoin d'aller jusqu'au musée d'Antibes pour le trouver en basse Provence. Il est courant pour certaines stèles gallo-grecques du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>23</sup>; on le trouve à l'époque romaine, par exemple, en dehors des grands centres urbains, aux Martigues<sup>24</sup>. Il semble, en général, un peu plus récent que le type de stèle à sommet cintré<sup>25</sup> — et le formulaire épigraphique n'y contredit pas, au contraire.

Que « l'inscription ne porte pas le *DM* habituel des stèles de la même période » n'est, en effet, pas du tout exceptionnel, comme paraît le croire P. Lafran<sup>26</sup>. Au contraire, c'est un critère de

20. F. BENOIT, « Informations », dans *Gallia*, t. XIV (1956), 2, p. 225, fig. 3. La photographie de la partie supérieure de la stèle, contenant l'inscription, est attribuée par l'informateur à P. Lafran, de qui il tient aussi le renseignement. A la suite de cette publication de F. Benoit, mention de l'inscription : 1<sup>o</sup> par P.-M. DUVAL, dans *Fasti Archaeologici*, t. XI, 1956, p. 346, n° 5649 (texte de F. Benoit) ; — 2<sup>o</sup> par A. MERLIN, dans *A.E.*, 1957, p. 45 (sans reproduction du texte).

21. F. BENOIT, *loc. cit.* n. 20. Au lieu de ... *INNA/C (ai) VINNI/L(ocus ?)*, il convient de lire : ... *INNA/C (ai) VINNI/L(iberta)*. La lecture de la première ligne de l'inscription (dont on ne donne pas la photographie) est-elle assurée ? N'y aurait-il pas *[V]INNIA* ? Le fragment fournirait ainsi le nom du dédicant (ou plutôt, en ce cas, de la dédicante) ; sans la correction de la troisième ligne il est inintelligible.

22. P. LAFRAN, art. cité, p. 113, § 3.

23. Cf. F. BENOIT, dans *F.O.R.*, t. V, n° 519 (Le Paradou), 521 (Les Baux), 527, 529 et 534 (Saint-Rémy).

24. *I.L.G.N.*, 95 : *RUSTICA NEBRULLI F(itia)*. Hauteur de la stèle = 1,55 m (cf. haut. de la stèle de Q. Sertorius = 1,47 m).

25. Cf. nos remarques pour la partie septentrionale du sillon rhodanien : Y. BURNAND, « Chronologie des épitaphes romaines de Vienne », dans *R.E.A.*, t. LXIII (1961), 3-4, p. 294-296.

26. P. LAFRAN, art. cité, p. 113, § 4.



FIG. 1. — Inscription de O. CORNELIUS (C.I.L., XII, 5799).  
H. 0,98 m (h. de la partie cintrée: 0,24 m); larg. 0,52 m;  
ép. 0,37 m.  
(Cliché Y.B.)



FIG. 2. — Inscription de PEREGRINA (C.I.L., XII, 5800).  
H. 0,81 m (h. de la partie cintrée 0,21 m); larg. 0,445 m;  
ép. 0,235 m.  
(Cliché Y.B.)

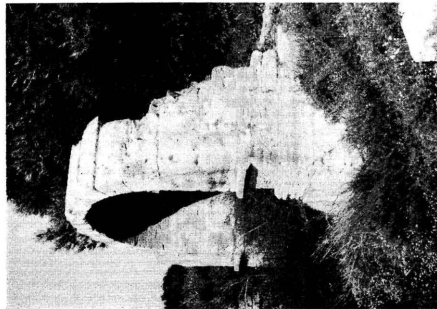


Fig. 3. — Le mausolée de Cornillon. Vue de trois quarts, prise du S.-E., montrant l'élevation du monument sur la façade et le côté oriental. (Cliché Y.B.)

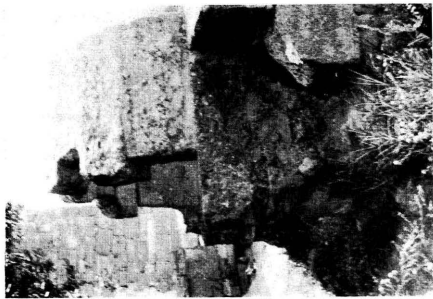


Fig. 4. — Le mausolée de Cornillon. Vue latérale, prise du N.-O., montrant le côté postérieur et la structure du monument. (Cliché Y.B.)

datation, qui semble bien lui avoir échappé : l'emploi de la formule *D(is) M(anibus)*, suivie du génitif en complément de nom ou accompagnée du datif en apposition, est postérieur à l'usage de mettre la dédicace au datif<sup>27</sup>. L'utilisation du seul datif caractérise le courant du 1<sup>er</sup> siècle et permet de situer à cette époque les trois inscriptions de Cornillon, joint à quelques autres particularités pour les deux inscriptions précédentes<sup>28</sup>. Il semble même que l'on puisse proposer une chronologie relative, fondée sur la combinaison des caractères typologiques des stèles et des particularités rédactionnelles des inscriptions qui y sont gravées : les stèles les plus anciennes pourraient être celles qui ont un sommet cintré et un texte présentant le nom du défunt au nominatif; dans une période de transition, on rencontrerait les stèles à sommet cintré avec dédicace au datif, et les stèles à fronton triangulaire avec dédicace au datif seraient les moins anciennes<sup>29</sup>. Dans cette perspective, à Cornillon, les dédicaces à Q. Cornelius et à Peregrina, au datif sur une stèle à sommet cintré, précéderaient la dédicace à Q. Sertorius, au datif sur une stèle à couronnement triangulaire; les critères scripturels et graphiques appuient cette chronologie<sup>30</sup>.

Le gentilice Sertorius n'est pas fréquent en Narbonnaise. On n'en possède point d'attestations découvertes postérieurement à celles qui ont été recueillies au *C.I.L.* et qui sont au nombre de six seulement. Encore faut-il désormais en éliminer une, depuis l'étude critique récemment faite d'un manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle reproduisant cent quatre-vingts inscriptions latines d'Italie et de Narbonnaise<sup>31</sup> : l'inscription du *C.I.L.*, XII, 2716, ne vient pas des Vans (Ardèche), mais de Rome. Il en reste cinq : deux en territoire nimois<sup>32</sup> et trois à Narbonne<sup>33</sup>, toutes antérieures à la fin du

27. Cf. nos observations à Vienne, art. cité., p. 294-298.

28. C. JULLIAN, art. cité., p. 294, avait remarqué la graphie *PILOCLE* pour *PHILOCLE* et la rondeur des O et des Q dans l'inscription de Q. Cornelius, dans l'inscription de PEREGRINA la simplicité de la rédaction, à laquelle on peut ajouter la ligature *VAL*.

29. Cf. l'évolution à Vienne, Y. BURNAND, art. cité., p. 293-299.

30. Cf. *supra*, n. 28.

31. H. ROLLAND et P. VEYNE, « Un recueil épigraphique du chevalier de Gaillard », dans *Latomus*, t. XV (1956), p. 36-56.

32. *C.I.L.*, XII, 3011 a (Marguerittes = C. Sertorius Pillo) et 5908 (Nîmes = Sertoria Callityche).

33. *C.I.L.*, XII, 5098 ([S] ertoria T.f. Concessa et [S] ertoria C.f. Secunda) et 5135 (Sertorius M.f. Turpio).

1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. L'implantation du gentilice dans la province remonterait-elle au marianiste Sertorius, soit au cours de sa présence à l'époque de la guerre des Cimbres et des Teutons, soit au cours de son insurrection ? C'est une simple possibilité ; aucun des porteurs du nom ne semble occuper un rang social élevé, qui témoignerait de l'ancienneté de sa famille.



A quelques mètres à l'ouest de la chapelle Saint-Vincent s'élève un mausolée. P. Lafran le qualifie de « tombe sous enfeu du Moyen Age <sup>34</sup> » et, comme son propos est l'Antiquité, ne s'y arrête pas. Pour cette datation, au demeurant très imprécise puisqu'elle laisse une latitude... de dix siècles, il ne fait d'ailleurs que suivre l'avis laconique de F. Benoit : « Mausolée à tort romain (tombe sous enfeu) <sup>35</sup>. » Ce point de vue nous paraît tout à fait contestable et nous ne voyons aucune raison de remettre en question la position de Gérin-Ricard, qui a vu dans ce monument un mausolée de l'époque romaine <sup>36</sup>.

Ce dernier auteur l'a décrit pour l'essentiel en dix-sept lignes, accompagnées d'un dessin, qui n'en donnent évidemment qu'une idée incomplète, mais dans l'ensemble exacte. Comme au début de ce siècle, le monument se dégage mal aujourd'hui du terrain en assez forte pente, qui en a recouvert la partie postérieure. Tel qu'il apparaît encore (fig. 3 et 4), construit en blocage avec revêtement en grand appareil, présentant une longueur maximale de 3,96 m et une hauteur sur sa face antérieure de 3,03 m à partir du sol actuel, il semble composé de deux niveaux. Le premier est une base, dont la largeur apparente maximale, sur le côté droit, est de 1,53 m, et la hauteur de 1,08 m à partir du sol actuel. Cette base est surmontée d'un étage en forme de niche, couronnée par une arcade; la hauteur de la niche, mesurée du sommet de la base à la clef de voûte de l'arcade, est de 1,88 m, et sa profondeur de 0,95 m à en juger par la

34. P. LAFRAN, art. cité, p. 112, § 3.

35. F. BENOIT, dans *F.O.R.*, t. V, p. 98, n° 302.

36. H. de GÉRIN-RICARD, art. cité, p. 279-280, avec fig.



largeur des pieds-droits. Tel quel, le mausolée apparaît assez voisin de certains types africains, desquels Gérin-Ricard l'a rapproché à juste titre <sup>37</sup>.

Notre connaissance du monument restera évidemment incomplète tant que la base et la partie postérieure du monument n'auront pas été dégagées. Ce travail permettrait d'en préciser la structure, et notamment, sans doute, le dispositif sépulcral : l'interprétation de la disposition du sommet de l'étage inférieur par Gérin-Ricard comme une « cuve funéraire », fermée « du côté de la façade par une dalle de pierre ou de marbre portant probablement une inscription » ne nous paraît pas assurée.

On notera, de plus, un fait qui semble avoir jusqu'à maintenant échappé à l'attention des observateurs : deux blocs, réemployés dans le mur oriental de la chapelle Saint-Vincent, pourraient avoir appartenu au monument (fig. 6 et 7). De dimensions à peu près comparables — leur hauteur, en particulier, est la même, — présentant sur leur face antérieure la même mouluration, ils représentent sans doute les restes d'un entablement, dont on ne voit pas encore exactement où il conviendrait de le restituer <sup>38</sup>.



En tout cas, un lien semble bien exister entre le mausolée et les stèles : le premier est une tombe « seigneuriale », les secondes des tombes plus modestes — l'ensemble ayant dû former un cimetière domanial. Ce que l'on sait du passé romain de Cornillon paraît permettre de lier ce cimetière domanial à un domaine éponyme du village actuel : question sur laquelle, ce travail de mise au point réglé, nous nous proposons de revenir <sup>39</sup>.

*Note additionnelle :* Le mausolée de Cornillon a été dégagé en août 1967, sous la direction de l'auteur de l'article (Autorisation des fouilles du Ministère des Affaires culturelles en date du 10 avril 1967), avec le concours très aimable de la Municipalité.

Yves BURNAND.

37. Ils sont figurés en particulier par St. GSELL, *Les monuments antiques de l'Algérie* (Paris, 1901, 2 vol.), t. II, p. 54-99, *passim*.

38. Appartiendraient-ils à un second mausolée ? Ce n'est pas impossible.

39. Cf. *supra*, n. 15.